
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 – 539 DU 28 NOVEMBRE 2018

portant dissolution de l'Office de Gestion des Projets du
Programme Alimentaire Mondial.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 20 juillet 2016 fixant la structure-type des ministères ;
vu le décret n° 2016-502 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et du Développement ;
sur proposition du Ministre d'État, chargé du Plan et du Développement,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 28 novembre 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

L'Office de Gestion des Projets du Programme Alimentaire Mondial, en abrégé "OGP-PAM", est dissout.

Article 2

Le présent décret, qui abroge les dispositions du décret n° 2014-597 du 09 octobre 2014 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Office de Gestion des

Projets du Programme Alimentaire Mondial (OGP-PAM) et toutes autres dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature.

Il sera publié au Journal officiel.

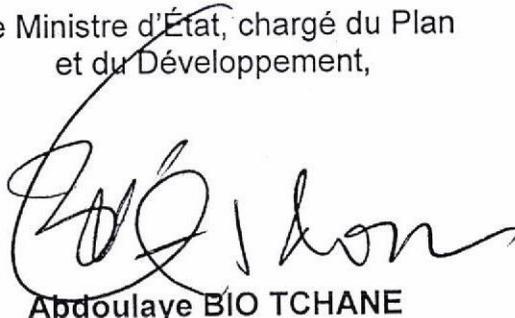
Fait à Cotonou, le 28 novembre 2018

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



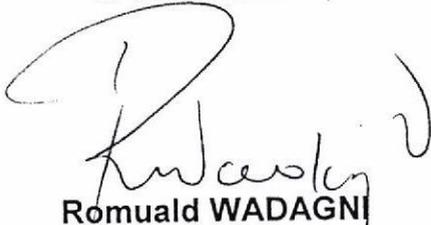
Patrice TALON

Le Ministre d'État, chargé du Plan
et du Développement,



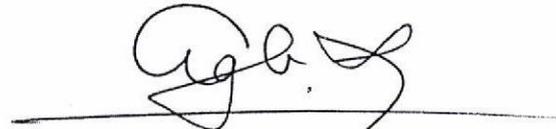
Abdoulaye BÎO TCHANE

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



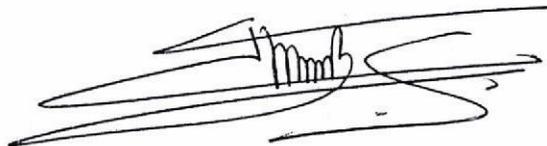
Romuald WADAGNI

Le Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération,



Aurélien A. AGBENONCI

Le Ministre du Travail
et de la Fonction Publique,



Adidjatou A. MATHYS

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MPD 2 – MAEC 2 – MEF 2 – MTFP 2 – AUTRES
MINISTERES 18 – SGG 4 – JORB 1.